

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°004

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD,

POUVOIRS (11) : L. RABUSSIÉ donne pouvoir à JM. ABELIN
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

EXCUSES (1) : L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

L'adoption du compte administratif au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- *si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- *si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°004

page 2/3

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe des parcs de stationnement),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2018 de ce budget aux montants suivants :

| Section de fonctionnement | |
|--|-----------------------|
| Résultat cumulé fin 2018 (comprenant le résultat de l'exercice 2018 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 4 152 154,79 € |
| Solde des crédits reportés de 2018 à 2019 | 0,00 € |
| Solde de la section de fonctionnement | 4 152 154,79 € |

| Section d'investissement | |
|--|-----------------------|
| Résultat cumulé fin 2018 (comprenant le résultat de l'exercice 2018 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | - 176 426,67 € |
| Solde des crédits reportés de 2018 à 2019 | -731 323,09 € |
| Solde de la section d'investissement | -907 749,76 € |

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **4 152 154,79 €** selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de **2 652 154,79 euros**,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de **1 500 000,00 euros**,
- en déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de **176 426,67 euros**.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2018 de ce budget aux montants suivants :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 mai 2019

n°004

page 3/3

| | |
|--|----------------|
| Section de fonctionnement | |
| Résultat cumulé fin 2018 (comprenant le résultat de l'exercice 2018 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | - 135 494,43 € |
| Solde des crédits reportés de 2018 à 2019 | 0,00 € |
| Solde de la section de fonctionnement | -135 494,43 € |

| | |
|--|--------------|
| Section d'investissement | |
| Résultat cumulé fin 2018 (comprenant le résultat de l'exercice 2018 et le résultat reporté des exercices antérieurs) | 22 489,86 € |
| Solde des crédits reportés de 2018 à 2019 | -23 358,74 € |
| Solde de la section d'investissement | -868,88 € |

constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de -135 494,43 € en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).
- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit 22 489,86 € en excédent d'investissement reporté (article 001).

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 K.WEINLAND (+1 pouvoir), P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY (+1 pouvoir), C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Publication en Mairie
le 28 MAI 2019

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

